



Par e-mail: bettina.kast@bafu.admin.ch

Berne, 25. April 2024

Consultation : Ordonnance sur la protection du climat

Madame, Monsieur,

Vous avez invité notre parti à prendre position sur le projet de consultation visé en titre. Nous vous remercions de nous offrir l'opportunité de nous exprimer à ce sujet.

Le 18 juin 2023, la population suisse a plébiscité la loi fédérale sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique (LCI) lors de la votation référendaire contre le contre-projet indirect à l'initiative sur les glaciers. Le projet mis à consultation porte principalement sur l'ordonnance sur la protection du climat (OCI) laquelle précise le cadre général et les instruments prévus dans la LCI, notamment en ce qui concerne l'encouragement de technologies et de processus innovants dans l'industrie, l'adaptation aux effets des changements climatiques et le programme d'impulsion relatif aux bâtiments. L'entrée en vigueur est prévue au 1er janvier 2025. Il est par ailleurs question de modifications apportées aux ordonnances sur le CO2 et sur l'énergie (OEne).

Le Centre soutient le projet d'ordonnance sur la protection du climat

Le Centre est engagé en faveur d'une politique climatique durable, sociale et innovante. C'est pourquoi notre parti a œuvré activement en faveur de la LCI. Cette loi confère une ligne claire et comprend des impulsions capitales en vue d'atteindre l'objectif du zéro émission nette d'ici 2050. Le Centre attend de l'ordonnance des mesures concrètes et rapidement réalisables car notre pays doit aller de l'avant en matière de protection du climat. L'amélioration de la sécurité énergétique en hiver est particulièrement importante.

Terre d'innovation, la Suisse a une carte certaine à jouer en matière de développement de technologies et d'innovations qui accompagneront et accéléreront la transition. La LCI stipule que toutes les entreprises devront avoir ramené leurs émissions au zéro net d'ici 2050, avec un objectif intermédiaire pour 2040 fixé à une réduction des émissions de 50 % en comparaison avec 1990. Ainsi, l'ordonnance comprend un volet important dédié à l'encouragement des entreprises dans leur processus de décarbonisation. En vue d'atteindre ces objectifs, les entreprises ont la possibilité d'opter volontairement pour une feuille de route qui précise les objectifs, différentes étapes et mesures pour ce faire. Afin d'inciter les entreprises à s'engager dans ce processus, la LCI prévoit que les entreprises qui optent pour une telle feuille de route ont la possibilité de demander des aides financières si elles projettent d'utiliser des technologies et processus innovants. Afin de s'assurer de l'effectivité réelle de cette feuille de route et d'éviter tout abus, Le Centre estime qu'il est essentiel que des normes minimales strictes, telles que proposées dans le projet, soient déterminées. Par ailleurs, nous saluons la possibilité offerte aux branches d'élaborer des feuilles de route commune. Avec une telle option, les charges administratives sont réduites et ne dissuadent pas les petites et moyennes entreprises d'y participer.

La modernisation du parc immobilier suisse est un élément central. En abordant notamment le problème du chauffage de front, il est possible à la fois de réduire les émissions de CO2 et d'économiser de l'électricité, ce qui est indispensable en vue d'accroître l'indépendance énergétique de la Suisse. Afin d'amorcer un tel changement, le programme d'impulsion prévu par la LCI est important. Le remplacement des chauffages moyens et grands alimentés en énergie fossile promet une économie chiffrée entre 100 000 et 145 000 tonnes de CO2 par an. Quant aux incitations en faveur du remplacement rapide des chauffages électriques fixes, une baisse de la consommation électrique de 110 à 145 GWh par an est prévue. Ce faisant, le besoin d'électricité en



hiver sera fortement réduit et l'efficacité énergétique sera sensiblement accrue. Ayant à l'esprit la situation délicate au niveau de l'approvisionnement énergétique en particulier en hiver, le Centre se félicite particulièrement des mesures qui renforcent la sécurité de l'approvisionnement à cette période de l'année. Nous saluons également la volonté d'exploiter les synergies possibles avec la Programme Bâtiments déjà en place ce qui permettra de lancer rapidement le programme.

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de prendre position et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures,

Le Centre

Sig. Gerhard Pfister
Président Le Centre Suisse

Sig. Gianna Luzio
Secrétaire générale Le Centre Suisse